Nations Unies S/PRST/2005/12



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5136e séance du Conseil de sécurité, tenue le 9 mars 2005, à l'occasion de l'examen par le Conseil du point intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction les conclusions issues de la Réunion de Londres du 1er mars sur l'appui à l'Autorité palestinienne. Il souscrit à l'objectif de la Réunion, qui était d'aider les dirigeants palestiniens à consolider les institutions nécessaires à un État palestinien viable et indépendant.

Le Conseil espère que la Réunion de Londres s'inscrira dans le processus d'appui international au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne à long terme et contribuera à aider les deux parties à appliquer la Feuille de route qu'il a approuvée dans sa résolution 1515 (2003) et qu'elles ont acceptée en tant que moyen de parvenir à un règlement négocié, global et durable du conflit au Moyen-Orient, sur la base de ses résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

Le Conseil souligne que la sécurité, la bonne gouvernance et le développement de l'économie palestinienne sont éminemment importants. Dans ce contexte, il accueille avec satisfaction le plan détaillé présenté par le Président Abbas à la Réunion de Londres, tendant à consolider les institutions de l'Autorité palestinienne dans ces trois domaines.

Le Conseil souligne le rôle de premier plan que la communauté internationale est appelée à jouer auprès de l'Autorité palestinienne pour l'aider à exécuter ce plan. Le Conseil se félicite de l'engagement que la communauté internationale a pris de soutenir l'Autorité palestinienne dans ses entreprises en lui apportant un appui financier et politique. Il rend hommage au "Quatuor" pour la part importante qu'il prend aux efforts internationaux visant à fournir une assistance à l'Autorité palestinienne dans les domaines de la sécurité, du développement économique et de la gouvernance.

Le Conseil appuie les propositions de suivi de la Réunion de Londres et attend avec intérêt qu'il y soit donné suite dans les meilleurs délais.

Le Conseil appuie la Déclaration commune que le "Quatuor" a publiée à l'issue de la réunion qu'il a tenue en marge de la Réunion de Londres et

compte sur sa participation active au cours de la période à venir, sans oublier que d'autres parties intéressées ont également un rôle important à jouer.

Le Conseil invite une fois de plus le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à respecter pleinement les arrangements conclus le 8 février au sommet de Charm el-Cheikh, stipulant en particulier que tous les Palestiniens cesseront de commettre tout acte de violence contre tout Israélien, où qu'il se trouve, et qu'Israël cessera toutes activités militaires dirigées contre tout Palestinien, où qu'il se trouve.

Le Conseil renouvelle l'appel qu'il a lancé à la fois à Israël et à l'Autorité palestinienne pour qu'ils veillent à faire avancer le processus de paix vers la pleine application de la Feuille de route en contact direct avec le "Quatuor". Il souligne que l'Autorité palestinienne doit entreprendre méthodiquement et sans discontinuer d'honorer ses engagements en matière de sécurité et se félicite, à cet égard, de la volonté affichée par le Président Abbas de ne ménager aucun effort dans ce sens. Le Conseil souligne également qu'il est indispensable qu'Israël s'acquitte de ses engagements au titre de la Feuille de route.

Le Conseil demande à nouveau qu'il soit mis fin immédiatement à tous les actes de violence, notamment tous les actes de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction.

Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à voir se concrétiser l'ambition de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. »